

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES**

V/réf. : 49765
N/réf. : AA/KD/AND-2.245/s.596
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue Paepsem. Construction d'un entrepôt sur la parcelle 06/R/280A3.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 18 octobre 2016 sous référence, réceptionnée le 3 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection du pont ferroviaire à décor égyptisant, sis rue du Charroi (classé par AG du 16/03/1995).

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

De manière générale, la CRMS invite la Commune, Bruxelles Environnement et les instances concernées de la Région bruxelloise à réfléchir au réaménagement complet du boulevard Paepsem de façon à mieux intégrer la Senne située parallèlement au nord du boulevard ainsi qu'à prévoir le passage futur de trams, conformément au projet de PRDD 2013 (+ mise en cohérence des zones de recul plantées).

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - BDU – D.M.S. : Mme Fr. Cordier.